

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 29/10/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25036627																																																																		
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. 8.2.22.e.2. OPACITE : Contrôle impossible des émissions à l'échappement 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route, AV. Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVD,AVG. 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant, AVD. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, AVD.																																																																			
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																					
N° D'AGRÈMENT : S0135227																																																																					
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN																																																																					
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																					
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																					
N° D'AGRÈMENT : 01351467																																																																					
SIGNATURE : 																																																																					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																					
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1ère mise en circulation																																																																			
GH-115-CN (F) 23/06/2022		23/06/2022																																																																			
Marque		Désignation commerciale																																																																			
PEUGEOT		EXPERT																																																																			
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre																																																																	
VF3VEHTMNZ013145		N1		VP																																																																	
Type/CNIT		Énergie																																																																			
N10PGTCT193030		GO																																																																			
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 48378		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																			
MENTIONS LÉGALES		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">-7.6m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">1%</td> <td colspan="2">13%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">1157daN</td> <td colspan="2">786daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>367daN</td> <td>366daN</td> <td>237daN</td> <td>247daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">1%</td> <td colspan="2">5%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>367daN</td> <td>366daN</td> <td>237daN</td> <td>247daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 50%):</td> <td colspan="2">62%</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-4.0%</td> <td>-4.0%</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)</td> <td colspan="2">-0.1%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	-7.6m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		13%		Forces verticales :	1157daN		786daN		Frein de service :					Forces de freinage :	367daN	366daN	237daN	247daN	Déséquilibre (<20%):	1%		5%		Forces de freinage (efficacité) :	367daN	366daN	237daN	247daN	Taux d'efficacité (≥ 50%):	62%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-4.0%	-4.0%			Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	-0.1%			
	AVANT		ARRIÈRE																																																																		
	G	D	G	D																																																																	
Ripage (-8 à + 8m/km):	-7.6m/Km																																																																				
Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		13%																																																																		
Forces verticales :	1157daN		786daN																																																																		
Frein de service :																																																																					
Forces de freinage :	367daN	366daN	237daN	247daN																																																																	
Déséquilibre (<20%):	1%		5%																																																																		
Forces de freinage (efficacité) :	367daN	366daN	237daN	247daN																																																																	
Taux d'efficacité (≥ 50%):	62%																																																																				
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%																																																																					
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-4.0%	-4.0%																																																																			
Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	-0.1%																																																																				
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.																																																																					